

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00685 Numéro SIREN : 537 722 829 Nom ou dénomination : A2GEVIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt 5399

SAS A2GEVIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 ; Mail des Platanes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
RCS BLOIS - 537 722 829

Assemblée générale Ordinaire réunie le 30 juin 2021 PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 17 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social, 26 mail des platanes à Romorantin sur convocation de la Présidente.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Monsieur Nicolas Champs, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2021, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Madame Marjorie Aveniere en qualité de Présidente de la société. Monsieur Henri Aveniere est désigné comme Secrétaire.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir

Madame Marjorie Aveniere titulaire de

HUIT CENT ACTIONS ci

800 actions ;

Monsieur Henri Aveniere titulaire de

DEUX CENT ACTIONS ci

200 actions.

Total des parts présentes ou représentées :

1.000 actions

soit la totalité (100 %) du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et quitus à la Présidence,
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Affaires diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de **232 244 €**.

L'assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés est nul.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidente et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L-227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à la somme de 232 244 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 232 244 euros

Distribution..... 0 euros

Autres réserves 232 244 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves sera porté à la somme de **1.449.808.€**.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Quatrième résolution

Rémunération de la Présidente et prime de bilan.

Comme les années précédentes, selon les éléments du salaire de la Direction qui ont été établis lors de la signature du contrat, il est attribué une prime de bilan à la présidente qui occupe le poste de Directrice de l'établissement et Directrice générale de la société. Cette prime vise à reconnaître son investissement dans ses fonctions et les résultats obtenus.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Cinquième résolution

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

- au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent,
- au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée par 2 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents à l'assemblée.

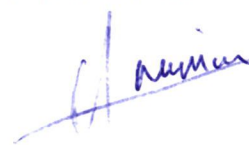
La Présidente

Marjorie AVENIERE



Le secrétaire

Henri AVENIERE



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

*Certifié conforme
Pour la Présidence*


A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes
41200 Romorantin Lanthenay

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville
37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société A2GEVIE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A2GEVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission du rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte de crise lié au Covid-19 et les mesures prises par la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose les impacts de la crise Covid-19 pour la société. Mes travaux ont consisté à m'entretenir avec la direction sur les mesures entreprises et leurs effets à ce jour. Je me suis assuré que l'information fournie en annexe des états financiers était appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

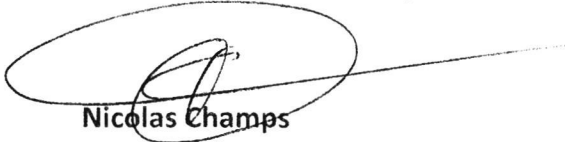
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 29 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes



Nicolas Champs

A2GEVIE

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	589 810		589 810	589 810
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	589 810		589 810	589 810
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	28 872	21 101	7 771	10 455
		Autres immobilisations corporelles	138 749	118 387	20 361	42 190
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
			TOTAL	167 622	139 489	28 133
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	7 915		7 915	7 415
		Créances rattachées à des participations	338 800		338 800	338 800
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	41 000		41 000	41 000
			TOTAL	387 715		387 715
Total de l'actif immobilisé		1 145 147	139 489	1 005 658	1 029 671	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	142 741	74 986	67 754	24 802
		Autres créances	28 769		28 769	62 200
		Capital souscrit et appelé, non versé				
			TOTAL	171 511	74 986	96 524
	Divers	Valeurs mobilières de placement	405 053		405 053	345 000
(dont actions propres :)						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		479 998		479 998	232 125	
	TOTAL	885 051		885 051	577 125	
Charges constatées d'avance					4 435	
Total de l'actif circulant		1 056 563	74 986	981 576	668 564	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		2 201 710	214 476	1 987 234	1 698 235	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					379 800	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
			79 114			
Clause de réserve de propriété						
Immobilisations		Stocks		Créances clients		

A2GEVIE

Passif		Au 31/12/2020	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 217 564	1 097 949
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	232 244	119 615
	Situation nette avant répartition	1 460 808	1 228 564
	Subvention d'investissement	1 427	1 948
	Provisions réglementées		
Total		1 462 236	1 230 512
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	305	331
	Emprunts et dettes financières divers (3)	238 107	235 599
	Total	238 412	235 931
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	10 281	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 537	38 897
	Dettes fiscales et sociales	215 049	144 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes	12 717	48 728
	Instruments de trésorerie		
Total		276 304	231 791
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		524 998	467 722
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 987 234	1 698 235
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	514 716	467 722
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs		

A2GEVIE

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	14 000	14 000	16 205
	Chiffre d'affaires net	14 000	14 000	16 205
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		39 395	1 788
	Autres produits		1 985 419	1 897 472
	Total		2 038 815	1 915 466
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			1 261
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		78 400	81 302
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		675 000	666 356
	Impôts, taxes et versements assimilés		64 572	72 456
	Salaires et traitements		682 239	657 315
	Charges sociales		198 501	199 563
	Dotations sur immobilisations amortissements		24 512	25 890
	d'exploitation sur actif circulant provisions			47 469
	Autres charges		2 966	1 796
	Total		1 726 194	1 753 412
	Résultat d'exploitation A		312 620	162 054
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)		238	2 765
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		2 560	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		2 798	2 765
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)		1 806	3 695
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		1 806	3 695
	Résultat financier D		992	-930
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E		313 612	161 124

A2GEVIE

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	520	3 047
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	520	3 047
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		5 300
	Résultat exceptionnel F	520	-2 252
	Participation des salariés aux résultats G		
	Impôt sur les bénéfices H	81 889	39 256
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		232 244	119 615
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		